Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 19 juin 2025 à 8 h 50
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville,
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 8 h 58

CA25 30 06 0182

ADOPTER - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 juin 2025 avec la modification suivante :

- Retrait du point 20.01

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune personne ne s'est inscrite à la période de question.

20.01 **RETIRÉ**

CA25 30 06 0183

OCTROYER - BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC. - CONTRAT - TRAVAUX - SIGNALISATION - ABORDS - ÉCOLES - RUE NOTRE-DAME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC ING25-05 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Beameo services-conseils inc., un contrat pour des travaux de signalisation aux abords des écoles sur la rue Notre-Dame de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant 250 030,38 $, taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING25-05 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 315 036,46 $ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Beameo services-conseils inc.

ADOPTÉ

20.02 1255298024

CA25 30 06 0184

OCTROYER - CARDIN JULIEN INC. - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION - SURVEILLANCE - TRAVAUX - RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR - AMÉLIORATION - MAINTIEN - ACTIF -CENTRE AQUATIQUE - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - 12 515, BOULEVARD RODOLPHE-FORGET - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM.SP25-01 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Cardin Julien inc, un contrat de services professionnels, pour la conception et surveillance de travaux de réaménagement intérieur, amélioration et maintien de l'actif du centre aquatique de Rivière-des Prairies, située au 12515, boulevard Rodolphe-Forget, au prix de sa soumission, soit au montant de 965 445,94 $, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM. SP25-01 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 303 352,02 $ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Cardin Julien inc**.**

ADOPTÉ

20.03 1256913003

CA25 30 06 0185

DEMANDER - CONSEIL MUNICIPAL - ENJOINDRE - MINISTÈRE DU TOURISME - SUSPENDRE - ENREGISTREMENT - HÉBERGEMENT TOURISTIQUE - DEUX - MOIS - SISE - 561, 100E AVENUE - CONFORMÉMENT - ARTICLE 12 - LOI SUR L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE (RLRQ, CHAPITRE H-1.01) - SUITE - COMMISSION - DEUX INFRACTIONS

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De demander au Conseil municipal d'enjoindre au Ministère du Tourisme de suspendre l'enregistrement de l'établissement d'hébergement touristique ci-après mentionné, d'une période de deux mois, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre H-1.01) :

La résidence sise au 561, 100e Avenue, Montréal (Québec) H1A 2C1, propriété de Monsieur Jean Tafoho (CITQ 315851) pour deux accusations de culpabilité le 2 octobre 2024, suivant la réception de deux infractions :

- Le 28 avril 2024 sous le numéro 321 151 250 remis à l'occupant Wesly Lubin et
- Le 1er juillet 2024 sous le numéro 321 401 920 remis à l'occupant Pierre Olivier Clervil

Tous deux en infraction de l'article 9 par. 1 du règlement sur les bruits (B.3) pour bruit excessif/audible à l'extérieur.

ADOPTÉ

30.01 1259322004

CA25 30 06 0186

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - AÎNÉS(ES) J'ÉCOUTE EN ACTIONS (AJEA) - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière à l'organisme suivant, pour l'organisation de leurs activités :

- 300 $ à l'organisme Aîné(es) j'écoute en actions (AJEA), pour l'organisation de la fête des pères qui a lieu le 28 juin 2025 au chalet du parc Armand-Bombardier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.02 1259907006

CA25 30 06 0187

ACCEPTER - OFFRE - ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL - SERVICES - ESCOUADE - DÉDIÉE - ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE - APPLICATION - RÈGLEMENT DE ZONAGE - RÈGLEMENT - PERMIS ET CERTIFICATS - LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (RLRQ, CHAPITRE A-19.1) - RELATIVE - ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE - EXCEPTION - DISPOSITIONS - APPLICABLES - HÔTELS - GÎTES - HÔTELS-APPARTEMENTS - AUBERGE DE JEUNESSE ET CAMPING - DÉLIVRANCE - CONSTATS D'INFRACTION

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'application de toute disposition d'un règlement municipal adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

(RLRQ, chapitre A-19.1) relative aux établissements d'hébergement touristique, à l'exception des dispositions applicables aux hôtels, gîtes, hôtels-appartements, auberges de jeunesse et camping, et ce, pour la délivrance de constats d'infraction.

ADOPTÉ

30.03 1254395001

CA25 30 06 0188

AUTORISER - VENTE ITINÉRANTE - NOURRITURE - BOISSONS NON ALCOOLISÉES - CERTAINS PARCS - SUR LE DOMAINE PUBLIC - ARRONDISSEMENT - EXCEPTION - CAMIONS DE NOURRITURE DE RUE - 19 JUIN 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2026 - ÉDICTER - ORDONNANCES - APPROUVER - EMPLACEMENTS - IDENTIFIÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3), l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-011, permettant aux véhicules, à l'exception des camions de cuisine de rue, de circuler et de stationner aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parcs et sur le domaine public de l'arrondissement, pour la période du 19 juin 2025 au 31 décembre 2026.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA25-(P-1)-006, permettant la vente et la consommation de nourriture et de boissons non alcoolisées, dans certains parcs et sur le domaine public de l'arrondissement, pour la période du 19 juin 2025 au 31 décembre 2026.

D'approuver les emplacements identifiés à cette fin.

ADOPTÉ

40.01 1251227006

CA25 30 06 0189

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 9 h 01,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

_____
Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

_____
Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2025.

_____
Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

_____
Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement